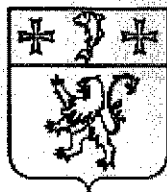


Ville de Meyzieu



Direction des ressources humaines
JH

Membres du CHSCT

Le 28 mars 2018

Procès-verbal Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 15 mars 2018

Présent(e)s : Florence BOCQUET, Monique AGUILERA, Clémence MONTABONEL, Nabila BENRACHED, Didier POISSON, Julien HUSTACHE, Roland MARION, Josiane MARECHAL, Annick PINCHENORE, Sébastien LLORCA, Ginette CORDARO, Nelly NAVARRO, Docteur BERTRAND, Amélia BAREILLE, Fabien BLANC, Feïni ABRIAL-BENALI

Absent(e)s : Gérard REVELLIN, Martine CHETAÏLLE,, Lilian DONDIN, Zohra PASTOR, Sylvie NOUVEL, Pascale DEFOLY, Claire COLIN-DUCROS, Djamila BOUAMAR

Après s'être assurée du quorum, Florence BOCQUET ouvre la séance à 13h30.

Florence BOCQUET rappelle l'ordre du jour :

1. Validation du procès verbal du CHSCT du 9 novembre 2017
2. Présentation de la démarche de diagnostic sur les risques psychosociaux (RPS) par Neeria
3. Présentation de l'observatoire social 2016-2017
4. Présentation des chiffres de l'absentéisme
5. Présentation orale de la procédure de mise à jour du document unique
6. Présentation orale de la journée locale d'actualité du 27 février 2018
7. Questions diverses.

1. Validation du procès verbal du CHSCT du 9 novembre 2017

Florence Bocquet met au vote le procès verbal du CHSCT du 9 novembre 2017. Il est adopté à l'unanimité.

2. Présentation de la démarche de diagnostic sur les risques psychosociaux (RPS) par Neeria

Nabila Benrached rappelle le projet relatif aux risques psychosociaux. La phase 1 fut le questionnaire envoyé à tous les agents dont une communication a été faite en janvier 2018 par l'intermédiaire d'un CLIP'S spécial. La deuxième phase sera lancée avec le soutien du cabinet Neeria qui a déjà accompagné la ville sur la phase 1.

Le cabinet Neeria présente le projet. La présentation est jointe au présent procès-verbal.

L'intervenante de Neeria souligne qu'un Comité de pilotage (Copil) devra être créé avec la direction, un ou deux membres des organisations syndicales, la médecine professionnelle. Ce Copil est le garant de la méthodologie, il est le premier destinataire des actions et définit le plan de communication.

Josiane Maréchal demande quelle sera la composition du Copil.

Amélia Bareille répond qu'il sera composé ultérieurement en concertation.

Clémence Montabonel demande quel sera le lien entre ce diagnostic et le document unique.

Amélia Bareille répond que le but final est de l'intégrer dans le document unique.

Josiane Maréchal demande quand se terminera le processus.

Amélia Bareille indique que cela devrait se terminer en septembre/octobre 2018.

Florence Bocquet met au vote la procédure relative au plan de prévention des RPS. Il est adopté à l'unanimité.

Nelly Navarro intervient pour expliquer qu'elle n'est pas formée aux risques psychosociaux.

Josiane Maréchal demande s'il est possible d'avoir le guide de présentation et le diaporama.

3. Présentation de l'observatoire social 2016-2017

Julien Hustache présente l'observatoire social pour les années 2016 et 2017. Cet observatoire a pour but de donner les grandes informations sur la collectivité. Il a vocation à s'enrichir de nouvelles rubriques, de nouvelles données. Il s'agit d'un document majolan dont c'est la première exploitation. Le document est joint au présent procès-verbal.

Il devra être complété avec les montants dépensés dans le cadre du maintien dans l'emploi, la distinction entre accident de travail et accident de trajet, le nombre d'agents par catégorie,...

En terme d'accompagnement 97 agents ont été reçus par la direction des ressources humaines, dont 35 avec un suivi régulier. 5 emplois tremplins ont été créés pour faciliter le maintien dans l'emploi des agents. Certains agents sont également suivis par la cellule maintien dans l'emploi auprès du CDG69 qui apporte un soutien extérieur.

4. Présentation des chiffres de l'absentéisme

Julien Hustache présente les chiffres sur l'absentéisme pour la période 2011-2017.

Ce document devra être complété par les chiffres nationaux et avec une présentation par direction.

La mise en place en 2012 du jour de carence a eu un impact significatif sur l'absentéisme tout comme son retrait. Il est à noter que les déclarations d'accidents de travail sont en très forte augmentation en 2017. Ces chiffres devront être confirmés dans un an quand toutes ces déclarations auront été reconnues ou pas en accident de travail.

5. Présentation orale de la procédure de mise à jour du document unique

Amélia Bareille rappelle que le document unique va être mis à jour. Les directeurs, chefs de service vont être sollicités pour mener à bien cette procédure. Il sera présenté à un prochain CHSCT.

6. Présentation orale de la journée locale d'actualité du 27 février 2018

Nabila Benrached explique que la ville de Meyzieu a été invitée à présenter sa politique de bien-être au travail lors d'une journée d'actualité organisée par la MNT et le cdg69. La ville a pu mettre en avant ses actions. Mme Bocquet, Mme Bareille et Mme Benrached ont pris la parole. Les autres collectivités étaient très intéressées par les pratiques majolanes et ont reconnu que Meyzieu était en avance sur ce domaine. Le diaporama qui a été fait pour cette journée sera envoyé en pièce annexe au présent procès-verbal.

7. questions diverses

Signalements RPS

Ginette Cordaro souhaite savoir où en sont les deux situations qui ont été signalées.

Situation de l'ATSEM :

Amélia Bareille récapitule la situation et indique que l'objectif est une co-construction de l'accompagnement.

Clémence Montabonel indique qu'elle a reçu l'agent et qu'elle lui a proposé de changer de classe tout en restant au sein de la même école ce qui a été refusé par l'agent.

Le Docteur Bertrand souhaite reparler de la procédure et de l'alerte. Lorsque l'alerte a été donnée les propos rapportés étaient très délicats. Lorsqu'une personne parle de se suicider il faut appeler le 15. Lorsqu'elle a reçu l'alerte de la CGT elle était à l'autre bout du département. Elle rappelle qu'en cas d'urgence les personnes compétentes sont le 15.

Nelly Navarro répond qu'il n'y avait pas d'urgence et que cette situation était déjà arrivée il y a deux ans et qu'ils avaient alerté tout le monde et que la collectivité avait réagi immédiatement.

Sébastien Llorca explique que l'agent avait déjà été reçu par l'UNSA sans jamais évoquer le suicide. L'agent concerné devait vouloir de l'aide.

Madame Bocquet remercie les services, le Docteur Bertrand et les organisations syndicales dans leurs rôles mais elle souligne qu'il faut savoir garder une gradation dans les alertes.

Nelly Navarro réaffirme qu'il s'agit d'une alerte.

Sébastien Llorca aimerait qu'une attention particulière soit faite aux demandes des agents.

Nelly Navarro répond que la discussion est plus simple entre femmes. Il s'agissait d'un cri d'appel, ils sont intervenus en conséquence.

Situation de l'agent des écoles :

Nelly Navarro demande où en est la situation de l'agent qui subit des pressions psychologiques au sein d'une école.

Clémence Montabonel répond que les deux agents en question ont été reçus. Un accompagnement de l'agent qui peut avoir un comportement inadapté sera fait en lien avec les ressources humaines pour permettre une amélioration des conditions de travail des agents.

Nabila Benrached ajoute que si l'agent a peur elle doit le dire et dire ce qu'elle souhaite.

Clémence Montabonel va proposer un changement d'école à l'agent.

Nelly Navarro répond que l'agent s'est confié.

Clémence Montabonel souligne que le dossier a bien été pris en mains.

Le docteur Bertrand peut recevoir les agents à la demande de la collectivité mais elle devra disposer d'un rapport.

Amélia Bareille rappelle son rôle dans ce genre de situation où il ne faut pas attendre pour qu'elle ait le temps de réagir.

Le docteur Bertrand indique que la collectivité peut saisir un expert en cas de besoin.

Clémence Montabonel répond qu'il n'est pas toujours facile de faire la distinction entre le vrai du faux dans le discours d'un agent.

Sébastien Llorca rajoute que l'on est là pour comprendre comment c'est arrivé et comment cela ne doit pas se reproduire.

Clémence Montabonel explique qu'un recadrage sera fait mais qu'il ne s'agira pas d'un règlement sur la durée.

Le Docteur Bertrand ajoute que le volet disciplinaire est possible mais s'il y a autre chose derrière ce comportement il faudra saisir un expert.

Visite de reprise

Amélia Bareille évoque le cas des visites médicales de reprise. Elles concernent beaucoup d'agents avec un planning de visites déjà tendu. Elle rappelle qu'il n'y a aucune obligation légale de faire réaliser ces visites de reprise. La collectivité, en lien avec le docteur Bertrand, s'achemine vers un nouveau mode de fonctionnement.

Nelly Navarro demande s'il n'y a pas de durée légale après laquelle la visite de reprise est obligatoire.

Le Docteur Bertrand répond que ce n'est pas prévu dans la réglementation relative à la fonction publique territoriale. Il n'y a pas toujours de nécessité à ce qu'elle les voit. Elle souhaite cibler ceux qui ont vraiment besoin de la voir au moment de la reprise. Elle aimerait que les organisations syndicales fassent passer le message que le médecin traitant des agents peut faire une demande de visite de reprise. Il est important de rééquilibrer les visites pour libérer du temps pour les visites périodiques.

Restrictions médicales

Sébastien Llorca souhaite que tous les agents soient sensibilisés aux restrictions médicales pour qu'ils puissent mieux comprendre et accepter ces éléments.

Le docteur Bertrand explique que des temps médico-sociaux viennent d'être mis en place au sein de la ville. Ils permettent de faire le point avec les directeurs, la direction des ressources humaines et la médecine de prévention des différentes situations rencontrées. Le secret médical est garanti pendant ces rendez-vous. Il est important de se connaître pour mieux travailler ensemble. Madame Abrial peut également se rendre sur place pour mieux comprendre les problématiques des postes.

Madame Bocquet constate que lorsqu'il y a des restrictions médicales ce sont les autres agents qui voient leurs missions évoluer.

Nelly Navarro confirme et rajoute qu'il y a des tensions dans le service car ces restrictions provoquent des surcharges chez les autres agents.

Sébastien Llorca souhaite de la communication pour faciliter le fonctionnement en cas de restrictions médicales.

Le Docteur Bertrand indique que certains métiers engendrent des pathologies qu'il faut essayer d'éviter avec des formations adaptées. Il faut construire une politique de prévention ciblée.

Josiane Maréchal ajoute que les maladies professionnelles relatives aux métiers administratifs ne sont jamais évoquées.

Le Docteur Bertrand explique qu'elle voit aussi ces pathologies spécifiques. Il faut communiquer que ces agents peuvent demander une visite médicale.

Amélia Bareille rajoute que de nombreux agents ont des problèmes de dos mais ces agents ne demandent pas de visite médicale alors que du matériel adapté est possible.

Madame Bocquet demande si tous les agents sont au courant.

Nabila Benrached propose d'en parler dans un prochain CLIP'S.

Secrétariat du CHSCT :

Roland Marion demande si la CGT souhaite prendre le poste de secrétaire du CHSCT comme cela avait été prévu après les élections et l'égalité entre les listes.

Nelly Navarro ne souhaite pas occuper le poste et propose que Roland Marion reste en place dans ses fonctions.

Nabila Benrached, dont c'est le dernier CHSCT majolan, tient à remercier les membres de cette instance qui répondent toujours présents et elle reconnaît la qualité des échanges notamment avec les organisations syndicales.

Florence BOCQUET demande s'il y a des questions supplémentaires. En l'absence, la séance est levée à 15h25.

Florence BOCQUET

Présidente

Roland MARION

Secrétaire des représentants du personnel